

KUG-LAAGA

**Salon International des Professionnels
de Santé et de l'Intégration des Soins**

Secrétariat Permanent

Comité Jury International

Téléphones : (+226) 54689797
(+226) 61379292(Telegram/WhatsApp)

Site web: www.sipsis.bf

Email: comite.jury@sipsis.bf



Burkina Faso
Unité-Progrès-Justice

*Ouagadougou, le
17/09/2024*

**Salon International des Professionnels
de Santé et de l'Intégration des Soins**

"Prix de l'Intégration des Soins"

Appel à candidatures

1.Contexte et dénomination du Prix

La première édition du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) se déroulera du 27 au 30 novembre 2024 à Ouagadougou. Il a pour but de contribuer à la souveraineté sanitaire et une synergie d'action des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) en Afrique. Le SIPSIS comprend plusieurs activités dont la nuit du professionnel de santé (NPS). La NPS est une soirée de dîner gala au cours de laquelle les mérites des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) seront reconnus et honorés. A cet effet, diverses récompenses seront décernées.

Le secrétariat permanent du SIPSIS coordonne les activités visant à identifier et à promouvoir les prix/récompenses qui seront retenus. Le Comité Jury International (CJI) du SIPSIS est responsable de l'exécution des travaux entrant dans ce cadre.

C'est dans cette perspective que le Comité Jury International (CJI) du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) lance un appel à candidatures pour le "**Prix de l'Intégration des Soins**". Il vise à reconnaître et à récompenser l'excellence en matière d'intégration des soins, en mettant en valeur les organisations qui déploient des stratégies allant dans le sens d'une approche intégrée des soins, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, tout en renforçant l'autonomie et la résilience du système de santé.

2.Objectifs

- **Promouvoir l'Intégration des Soins** : Encourager les initiatives qui favorisent une approche intégrée des soins de santé, englobant les aspects de soins modernes, traditionnels et alternatifs.
- **Récompenser l'Excellence** : Reconnaître et récompenser les réalisations exceptionnelles qui améliorent l'accès et la qualité des soins de santé de manière holistique.
- **Inspirer les Acteurs de la Santé** : Motiver les professionnels de la santé à adopter des pratiques innovantes et collaboratives pour répondre aux défis sanitaires de manière coordonnée.

3.Nombre de Lauréats

Le "Prix de l'Intégration des Soins" est décerné à un seul lauréat.

4.Critères d'éligibilité des lauréats

- **Avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Africaine,**
- **Contribution à l'Intégration des Soins :** Les candidats doivent avoir démontré une contribution significative à l'amélioration de l'intégration des soins (modernes, traditionnels et alternatifs) de santé, en mettant en œuvre des stratégies qui favorisent une approche coordonnée et complète.
- **Impact Positif et Durable :** Les initiatives doivent avoir eu un impact positif durable sur la santé et le bien-être des populations, en améliorant la qualité, l'accessibilité et l'efficacité des soins de santé.
- **Innovation et Créativité :** Les candidats doivent avoir développé des approches innovantes ou créatives pour surmonter les défis liés à l'intégration des soins, en proposant des solutions adaptées aux contextes locaux.
- **Leadership et Engagement :** Les candidats doivent avoir fait preuve de leadership exceptionnel et d'un engagement constant envers l'amélioration de la coordination des soins, en mobilisant et en inspirant les parties prenantes du secteur de la santé.
- **Collaboration et Partenariats :** Les candidats doivent avoir établi des collaborations efficaces avec divers acteurs du secteur de la santé, y compris les gouvernements, les ONG, les institutions académiques et les partenaires internationaux

5. Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués par une grille de cotation ajustée de cent (100) points, sur la base des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté sur une échelle de **0 à 20/25 points**, permettant d'atteindre un total maximum de **100 points**.

Critères	Description	Note Maximale
Contribution à l'Intégration des Soins	Excellence dans la mise en œuvre des stratégies intégrées	30 points
Impact positif	Impact sur la santé et le bien-être des populations	25 points
Innovation ou Créativité	Approches innovantes ou solutions créatives	20 points

Leadership et Engagement	Preuve de leadership et d'engagement constant	15 points
Collaboration et Partenariats	Établissement de collaborations efficaces	10 points

6. Dossier de Candidature

Le Dossier doit inclure :

- Une **copie légalisée d'un document d'identité** (carte d'identité ou passeport) du candidat pour les personnes physiques ou le **récépissé de création** (document équivalent) pour les personnes morales,
- Un **Engagement sur l'Honneur** dûment rempli et signé
- Un **Formulaire de Candidature** dûment rempli
- Un **Curriculum vitæ** (03 pages au maximum) pour les personnes physiques et un **dossier de présentation /profile** (05 pages au maximum) pour les personnes morales (formulaire à télécharger et remplir).
- Une **description du projet ou l'initiative** (maximum 10 pages), contenant :
 - ✓ Une présentation détaillée de la contribution à l'intégration des soins,
 - ✓ L'impact sur la santé et le bien-être des populations ;
 - ✓ Une présentation du caractère innovant ou de créatif adopté ;
 - ✓ Le Leadership et l'engagement ;
 - ✓ Liste des collaborations avec d'autres acteurs du secteur de la santé (organisations gouvernementales, ONG, institutions académiques, etc.) et des résultats de ces collaborations.
- Une **lettre de recommandation** d'une autorité reconnue dans le domaine de la santé ou d'un partenaire stratégique.

7. Modalités de Soumission

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante :

comite.jury@sipsis.bf

L'objet du mail est « candidature Prix de l'Intégration des Soins ».

La date limite de soumission est fixée au **30 Octobre 2024 à 23H59**.

8. Processus de Sélection

Les candidatures seront évaluées par un panel d'experts issus du CJI. Les candidats présélectionnés pourraient être invités à un dossier complémentaire, après quoi le lauréat sera désigné. L'annonce officielle du lauréat se fera lors de la Nuit du Professionnel de Santé (NPS).

9. Récompenses

Le lauréat du "Prix de l'Intégration des Soins" recevra les récompenses suivantes :

- **Reconnaissance Publique :**
 - ✓ **Trophée Symbolique :** Un trophée distinctif sera remis au lauréat en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle.
 - ✓ **Certificat d'Excellence :** Un certificat officiel attestant de l'excellence et de l'impact sera décerné.
 - ✓ **Visibilité Médias :** Une couverture médiatique extensive à travers divers canaux (presse écrite, télévision, radio, médias sociaux) pour promouvoir les projets et les réalisations des lauréats.
- **Dotation Financière :** Une dotation financière sera accordée au lauréat pour soutenir la poursuite, l'expansion ou la mise à l'échelle de son projet. Elle s'élève à un million (1 000 000) de francs CFA.
- **Accompagnement et Mentorat :** Accès à un programme de mentorat avec des experts pour fournir des conseils stratégiques et un soutien technique.
- **Accès à des Réseaux et Partenariats :** Opportunités de réseautage avec des investisseurs, des institutions de santé, des incubateurs et d'autres partenaires potentiels pour favoriser la collaboration et le développement futur du projet.
- **Opportunités de Développement et de Formation :** Accès à des formations et des ateliers spécialisés pour renforcer les compétences techniques et managériales.
- **Participation à des Conférences et Événements Internationaux :** Invitation à participer et à présenter le projet lors de conférences et d'événements internationaux pertinents.

10. Dispositions Générales

- Tout dossier incomplet sera exclu,
- Le CJI se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne répond aux critères attendus.
- Les décisions du CJI sont définitives et sans appel.
- Les informations fournies dans le cadre de cette candidature seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Permanent du SIPSIS à l'adresse suivante : contact@sipsis.bf

Le Président



Prof Charlemagne Marie RagnagNéwendé OUEDRAOGO

*Gynécologue obstétricien
Professeur titulaire des universités
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur Française
Chevalier de l'Ordre du mérite de la Santé et de l'action sociale
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Ancien ministre de la santé du Burkina Faso
Président de la SOGOB*